



Mont-Dauphin, le 04 juin 2020

Note d'information aux habitants et résidents

N. Réf. : FR/CS

V. Réf. :

OBJET :

Mise en place de la zone piétonne / été 2020

Comme l'an dernier, les rues Catinat et Cabrié seront piétonnes du 15 juin au 15 septembre mais avec des aménagements supplémentaires en raison du Covid19.

L'épidémie a mis les commerçants en situation difficile, même si le déconfinement laisse espérer que les touristes reviendront pour atténuer le désastre redouté.

Cafés et restaurants sont particulièrement touchés par les mesures à prendre pour prévenir la contagion. La distance obligatoire entre les tables va réduire le nombre de celles-ci, donc de clients.

Pour les aider à sauver leur saison lors de l'arrivée espérée des touristes, la Commune les autorisera à étendre leurs terrasses afin d'accroître le nombre de tables, comme cela a été décidé dans de nombreuses villes. Le maintien obligatoire d'une bande de roulement pour les secours ne permettra pas de ménager des places pour le stationnement résidentiel. La zone piétonne sera donc organisée en deux phases.

- Du 15 au 28 juin, circulation et stationnement seront interdits de 11 h à 19 h comme l'an dernier
- À partir du 29 juin, date de l'extension des terrasses, circulation et stationnement seront interdits jour et nuit, sauf entre 8h et 11h pour une dépose minute. Ce créneau permettra aux résidents de faire leurs courses et aux livreurs de faire les approvisionnements.

Comprenant les inconvénients causés par cette restriction, nous vous demandons cet effort pour les cafés et restaurants qui s'engagent de leur côté à éviter les nuisances aux riverains et à cesser le service à 22 h. L'ouverture des terrasses après 22 h ne sera possible que de manière ponctuelle, sur demande auprès de la mairie et après autorisation.

Le Maire

François Raitberger

